

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REVALORISONS FINANCIEREMENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le montant des Jetons de présence des Conseillers municipaux est a géométrie variable en fonction des communes au sein de notre république.

A Vernier, pour fixer le montant du conseil administratif, il a été pris sur ce qui se pratique en ville de Genève.

Dès lors, on se doit pour être cohérent, appliquer la même règle pour les rémunération des conseillers municipaux de la ville de Vernier.

Il a été établi en 2011 un comparatif de ce qui se pratique dans les autres communes, à savoir pour des séances plénières

- Lancy, jeton de présence de CHF 170,-- payé par séance ;
- Genève, jeton de présence de CHF 220,-- payé par séance de 2 heures;
- Vernier, jeton de présence de CHF 60.—par séance de 1 heure puisque rémunéré 1.—la minute.

Il faut signaler que la ville de Vernier, durant la législature 2008-2011 appliquait à juste titre la rémunération la plus importante après celle de la Ville de Genève à savoir CHF 200.—par séance plénière qui a été rabotée par la suite à chf 1.—la minute.

Concernant les rémunérations pour les commissions, le comparatif avec les autres communes est le suivant :

- Carouge, jeton de présence payé par séance de 2 heures ;
- Lancy, jeton de présence payé par séance ;
- Meyrin, jeton de présence payé par heure ;
- Onex, jeton de présence payé par séance de 2 heures ;
- Genève, jeton de présence payé par heure ;
- Vernier, jeton de présence payé par heure.

la durée moyenne des commissions de Vernier est de 35 à 70 minutes.

De plus, en 2008-2011 il avait été introduit à juste titre une rémunération pour la préparation de la séance plénière prénommée CAUCUS par les groupes politiques à l'image de ce qui se fait en ville de Genève.

Cette séance de préparation était considérée comme une séance de commission de 2heures et se voir rétribuer du montant égal à une séance de 2heures comme cela se fait, une fois de plus en ville de Genève.

Le montant des jetons de présence a été revisité en 2013 à la baisse et le paiement des CAUCUS supprimé par orgueil pour certains et envie de vengeance ou de rétorsions pour d'autres sans prendre en compte les conséquences désastreuses de ces mesures puérides dans la qualité de travail du délibératif.

Dès lors il est souhaitable de rétablir une rémunération digne et respectueuse du travail accompli par les élus municipaux, de revoir à la hausse le montant attribué au séance de commission, en changeant la méthode appliquée actuellement qui est non seulement désuète mais surtout infantilisante à l'encontre des élus ainsi que de revenir sur la rétribution des CAUCUS.

Le montant des jetons de présence à été revisité à la baisse en lieu et place de le faire à la hausse faisant en sorte que le montant des jetons de présence des conseillers municipaux n'a pas été revalorisé depuis les années 90.

Pour rappel le coût de la vie à augmenté depuis ces 30 dernières années de 25%, bien moins que celui du budget de la ville de Vernier par ailleurs

Pour les motifs susmentionnés

Le MCG invite le Conseil municipale :

Pour l'année 2024 et suivantes

A fixer le montant de la séance plénière à CHF 220.—la séance de 2heures puis à CHF 110.—par heure supplémentaire.

A fixer le montant des séances de commissions à CHF 110.— l'heure

A fixer le montant du CAUCUS à CHF 220.— la séance

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Nicolas AUBERT

Pour le groupe MCG Thierry CERUTTI

Pour le groupe UDC Daniel NOËL

Pour le groupe Alternative Vernier

Pour le groupe Le Centre-Vert'Libéraux

Vernier, le 8 décembre 2023